

Editorial

C'est une histoire digne de **Main basse sur la ville** qui se déroule dans notre quartier, au no 2 du Boulevard Jacques-Dalcroze (immeuble dit Tri-couni).



Ce bâtiment, gravement endommagé en juin 1984 par un incendie suspect, fut refait après le sinistre (cuisines et salles de bains neuves). Mais à peine les travaux de réfection terminés, l'entreprise qui en avait eu la charge reçoit l'ordre de démolir certaines cuisines et salles de bains nouvellement restaurées!! A la suite de l'intervention des locataires indignés auprès du Département des Travaux Publics, les «travaux» cessent.

En mars 85, plus précisément 2 jours avant la votation sur les congés-vente, la régie de l'immeuble envoie le congé à tous les locataires, leur annonçant la mise en copropriété des appartements.

Certains locataires s'en vont; d'autres restent ainsi sans bail, à la merci des décisions des nouveaux propriétaires.

A la mi-septembre 85, les locataires constatent une reprise des travaux effectués, cela va de soi, sans aucune autorisation: abattage des parois, transformation des appartements en bureaux...

Aujourd'hui, les locataires de cet immeuble sont inquiets, non seulement pour leur bâtiment mais aussi pour l'habitat qui subsiste au Rond-Point de Rive. Ces immeubles se vident en silence devant la pression des nombreux bureaux et banques privés désireux de s'agrandir. Ceux-ci voient sans doute d'un mauvais œil la présence de logements familiaux là où le mètre carré pourrait être si lucratif!...

C'est l'occasion pour l'AHCVV de rappeler que nous rassemblons les habitants de tout l'arrondissement électoral no 1. Ce qui se passe à Rive, au boulevard des Tranchées ou à la rue de Candolle nous concerne tout autant que les problèmes de la Vieille-Ville historique.

En outre, les problèmes de logement et le maintien de l'habitat au centre ville restent des préoccupations majeures pour l'AHCVV. Aussi faut-il faire connaître des abus manifestes tel que celui du boulevard Jacques-Dalcroze et témoigner notre soutien aux habitants touchés par l'obligation de quitter un quartier où ils vivent pour la plupart depuis fort longtemps.

suscité intérêt et discussions, notamment celles qui concernent les problèmes de bruit dans la Grand-Rue, le maintien dans le quartier d'activités commerciales diversifiées, l'interdiction du stationnement sur la Treille, etc...

Ce rapport volontairement succinct n'est qu'un reflet des activités de l'AHCVV. Nous avons cette année dépassé les 300 membres, avec plus de 50 nouvelles adhésions. Notre comité s'est lui aussi agrandi pour compter désormais 18 membres. Le comité de l'AHCVV pour l'année 85/86 se compose ainsi:

Andrienne SOUTTER	Présidente
Huck SCARRY	Vice-président
Pierre-Yves JORNOD	Vice-président
Marion JANJIC	Secrétaire
Madeleine ROUILLER	Trésorière
Eric MAY	Vérificateur des comptes
Thérèse MEDA	Aide au secrétariat
Christian LAMBERT	Rédacteur
Simone GAUTHIER	Archiviste
M.-France SPIELMANN	Distribution journal
M. Françoise BARDE	Membre du comité
Jean-Daniel CANDAU	"
Nicolas DEBONNEVILLE	"
Roman JUON	"
Benoit LARGIER	"
Cyrrhus MECHKAT	"
Jean SPIELMANN	"
Alexandre WISAR	"



JOURNAL DES HABITANTS

DU CENTRE ET DE LA VIEILLE VILLE (A.H.C.V.V.)

NUMÉRO 24-DECEMBRE 1985

ÉDITEURS RESPONSABLES: C. LAMBERT ET H. SCARRY.



UN NOUVEAU BAC À SABLE ... À L'OBSERVATOIRE.

Comme ultime démarche, nous avons demandé par voie de pétition au Conseil Municipal d'instituer un moratoire au travaux des SI à la Promenade de l'Observatoire et d'en profiter pour étudier la possibilité d'un autre site. Comme prévu, les travaux ont déjà commencé. Il ne nous reste plus qu'à souhaiter que les SI respectent les exigences de protection du hêtre et des autres arbres.

Enfin, nous avons demandé au Service des Parcs et Promenades de nous dire ce qu'ils entendent faire pour garantir un bon développement au petit hêtre offert par notre association lors de la victoire du référendum. Il semble en effet bien mal en point, collé qu'il est contre la palissade.



L'initiative zone piétonne...  ...est anti-constitutionnelle

Le Recours entrepris par l'AHCVV auprès du Tribunal Fédéral contre la décision du département de Justice et Police d'annuler purement et simplement l'initiative municipale pour la création d'une zone piétonne au centre-ville (initiative qui avait recueilli 8.300 signatures) a finalement été rejetée.

Or, entre temps, bien des choses ont changé. M. Guy Fontanet, à l'origine de l'annulation de cette initiative, laisse son poste à M. Bernard Ziegler.

Puisque la ville de Genève n'a finalement pas de pouvoir en matière de circulation automobile, cette initiative municipale sera transformée en pétition. Ce sera alors au nouveau chef du département de Justice et Police, Bernard Ziegler, de prendre des dispositions pour améliorer la protection des piétons en ville et la régulation du trafic automobile. En dépit de la décision du Tribunal Fédéral, nous sommes heureux que Bernard Ziegler, magistrat qui nous a toujours soutenu

dans nos démarches, ait été chargé de reprendre le département de Justice et Police.

Souhaitons alors que le laxisme actuel fasse place à des décisions en matière de circulation aussi énergiques que celles qui sont prises au département des Travaux Publics à l'égard des problèmes du logement.

BAL DE L'ESCALADE

Le samedi 14 décembre 1985 aura lieu le 6ème bal de l'Escalade organisé cette année conjointement par l'AHCVV et la Compagnie 1602.

- Tout l'après-midi et jusqu'à 21 h 00, animations, théâtre et musique de la Cie 1602 sous l'ancien arsenal et dans la cour de l'Hôtel de Ville.
- à 18 h 30, ouverture des estaminets
- à 21 h 00, Grand Bal de l'AHCVV sous l'ancien arsenal. L'estaminet de l'AHCVV restera ouvert jusqu'à 01 h 00.

Schott
encadreur

2, rue calvin
1204 Genève
tél. 21.00.50



papeterie nyffeler
9, rue Verdaine ☎ 21 47 83

Boucherie Verdaine

Lucien James

7³⁰ à 12³⁰ et 14⁰⁰ à 18⁴⁵. FERMÉ LUNDI MATIN
ET SAMEDI APRES-MIDI.

Rue Verdaine 9
1204 GENÈVE

☎ 022 / 2157 73

Tapisseries
Art-Textiles
Sculptures

Galerie FAUST

R. Green-Turetsky

25, Grand-Rue - 1204 Genève

022 - 28 18 50

LES P.U.S. (PLAN d'UTILISATION du SOL)

L'assemblée mensuelle du 11 novembre s'est réunie à la crêperie Le Rozzel pour entendre M. Roman JUON, conseiller municipal et ex-président de l'AHCVV, nous présenter un projet au nom évocateur: les P.U.S. Ce projet, restant encore à l'état d'ébauche, est issu d'une initiative des milieux des locataires acceptée par le peuple en 1983. La lenteur administrative n'est hélas pas seule responsable des deux années de tergiversations qui retardent l'application de cette initiative.

Les P.U.S., élaborés pour maintenir voire réintroduire l'habitat en ville et établir un juste équilibre entre activités commerciales, bureaux et habitat, vont à l'encontre de la loi de la jungle immobilière qui règne sur le centre-ville. Il s'agit en bref d'utiliser les sols d'une manière plus harmonieuse et de contrôler l'évolution des quartiers du centre-ville bien menacé par l'invasion du secteur tertiaire.

La ville de Genève applique d'ores et déjà pour sa part, un système proche du projet P.U.S afin de maintenir la diversité des activités d'un secteur ou d'un bâtiment selon la règle des 3/3: 1/3 de bureaux; 1/3 de commerces; 1/3 de logements. Le secteur privé, quant à lui, reste libre de transformer un immeuble d'appartements bon marché en bureaux, en cabinets d'avocats ou agences bancaires (voir l'éditorial de ce journal).

Dans un premier temps, le P.U.S prévoit de geler la situation dans les quartiers sur la base du dernier recensement fédéral de 1980 pour conserver les logements qui existent encore. Puis les architectes et urbanistes mandatés par la ville devront établir un pourcentage type de commerces, bureaux et logements convenant à la situation et à la vocation du quartier en question.

Ainsi, les secteurs du centre-ville davantage concernés par le maintien d'un habitat familial (Vieille-Ville, Paquis, Saint-Gervais...) se verraient quadrillés et chacune de ces zones affectée d'un seuil limite pour l'implantation de bureaux, commerces etc...

La ville de Genève pourrait par ailleurs prévoir de réinstaller des commerces de première nécessité là où ils font défaut: une boulangerie, une droguerie, une laiterie là où prolifèrent les galeries d'art et les marchands d'antiquités.

En revanche, dans les quartiers traditionnellement voués au logement pourrait s'implanter un certain nombre de bureaux. On poursuivrait alors le transfert du secteur tertiaire hors de la ville (Champel, Chêne...) L'AHCVV, vivement intéressée par ce projet, souhaite le voir se concrétiser dans les meilleurs délais.

LOGEMENT

5-7, rue de la Croix d'Or.

Début 83, deux personnes âgées, locataires de ces immeubles depuis 38 et 42 ans viennent à l'une de nos réunions mensuelles. Elles sont très inquiètes de visites constantes dans leurs appartements. L'une et l'autre ne tiennent pas du tout à déménager, surtout le monsieur, très âgé, vivant seul dans un appartement rempli d'objets et de souvenirs. Nous les conseillons, les rassurons et leur demandons de nous tenir au courant. Ces deux personnes n'étant pas membres de notre association, nous leur téléphonons de temps en temps pour avoir de leurs nouvelles. Puis plus rien.. A l'hiver 85, un de nos membres, nous apprend que le monsieur a déménagé au frais de la régie, à la rue de Lausanne. Il se plaint de ce changement, vit très seul, et passe la plus grande partie de sa journée à regarder la rue de la fenêtre de son rez-de-chaussée. Notre membre et ami M.S. essaie de l'aider, de lui faire quelques visites et quelques courses. Un beau jour, il ne voit plus le vieux monsieur à sa fenêtre. Renseignements pris, le monsieur était mort, et ses voisins ne s'en étaient pas aperçus.

22, Bourg-de-Four.

Après deux ans de recherches infructueuses pour trouver à se loger dans un quartier qu'elle habitait et aimait depuis plus de 30 ans, une dame âgée accepte de déménager dans le logement proposé par sa régie, aux Acacias. Elle nous explique qu'elle a accepté de partir parce qu'elle avait peur. Peur de quoi? Probablement d'un délogement par la force. Elle nous a aussi clairement exprimé sa solitude dans un quartier où elle ne connaît personne.

Galerie
ARTACITE
LITHOGRAPHIES DU XX^e SIECLE

6-8 Galeries de la
RÔTISSERIE
(entrée 2 R. de la Pâtisserie)
Tél. 21-81-00

LE ROZZEL
CREPERIE ~ BAR A CAFE
... et depot de pain!
Tél. 21 89 29 830 à 2100
Nouvelle adresse: 18 GRAND'RUE

106, 108, 110 et 112 rue du Rhône

Depuis bientôt 2 ans, ces immeubles sont vides, leurs habitants ayant été déplacés dans d'autres quartiers sous prétexte du début imminent de travaux de rénovation et d'aménagement.

Pourtant à ce jour aucun projet, aucun indice d'une quelconque rénovation n'a vu le jour. Laissera-t-on se dégrader davantage des immeubles où l'on pourrait faire un grand nombre d'appartements familiaux? Attend-on que l'état déjà précaire de bâtiments non entretenus n'oblige à les démolir tout à fait?

A cette heure, les anciens habitants de ces immeubles n'ont reçu aucune réponse satisfaisante et voient s'éloigner toujours plus le jour d'un retour dans leur quartier.

La mode pour la danse
Coppélia s.a.
10, rue de la Tour-Maitresse 1204 Genève
Tél. (022) 21 47 63

LE GRAND SIECLE
D'ARCHITECTURE GENEVOISE 1800-1914, UN GUIDE EN DOUZE PROMENADES PRÉCÉDÉ D'UNE FLANERIE DANS LA GENÈVE ROMANTIQUE.
La Société d'Art Public, espérant ainsi mieux faire connaître et apprécier la valeur des édifices genevois du XIX^e siècle, vient d'éditer un très beau guide présentant les réalisations les plus intéressantes du XIX^e siècle en matière d'architecture. Ce guide nous signale que le centre historique à pré-

pinocchio
Sélection de jouets
10, Etienne-Dumont Téléphone 20 40 47

BLANCHISSERIE TEINTURERIE
Tranchées - Net
Travail fait à la main Livraisons
M. et Mme G. MORI
3, rue Charles - Bonnet tel 47 35 72
8 à 12h - 14 à 18h Ferme le samedi

Nouvelles Brevés

Conclusions du rapport de la commission des pétitions après notre pétition sur le parcage sauvage dans la Vieille-Ville et contre la circulation de transit:

«Il serait bon d'étudier les points suivants:

- 1- Elargir les trottoirs afin de laisser le passage à un seul véhicule
- 2- Garnir ces trottoirs de bacs à fleurs ou arbrisseaux (...)
- 3- Procéder à une étude pour limiter le transit
- 4- Aménager la place du Bourg-de-Four en rue piétonne (...)

A la même pétition le Grand Conseil suggère, quant à lui, d'étudier «d'autres sens de circulation moins attractifs pour les automobilistes empruntant ces rues comme itinéraire de transit et demander d'intervenir auprès des T.P.G pour qu'ils offrent aux usagers désireux de laisser leurs véhicules à l'extérieur de la ville, un transport rapide dans les différents points de la cité».

PARKING DES DÉPUTÉS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX À LA TREILLE.

A notre demande pour que la Treille soit aussi libérée du stationnement l'hiver, le Conseil administratif nous répond:

«Nous avons le regret de vous informer que le Conseil administratif n'estime pas possible de donner une suite favorable à votre démarche, jugeant qu'il y a de bonnes raisons pour en rester à la solution actuelle».

RAPPEL DE COTISATIONS:

Quelques uns d'entre vous ne se sont pas encore acquittés de leur cotisation 1985, malgré notre rappel de cet automne. Nous les prions de noter que tous les membres du comité sont évidemment des bénévoles, qu'ils ont tous des activités professionnelles parfois très prenantes ou d'autres activités que l'AHCVV, et que nous devons éviter tout travail supplémentaire au secrétariat qui est déjà très chargé. Avec nos remerciements anticipés.

COURS DE GYM.

Nous avons reçu une dizaine de bulletins d'inscriptions. Il pourrait y avoir deux possibilités: soit un cours bon marché réunissant au moins 20 personnes, de tout âges et mixte, donné par un professionnel à partir du mois de janvier dans la salle de gym de l'Ecole Ferdinand-Hodler.

Soit un cours réunissant environ 6 personnes, sous la houlette d'une de nos membres qui pratique la danse et la gym depuis des années. Ce cours-là, plus cher serait donné dans une salle plus petite à un groupe de gens plus homogène.

Que ceux qui se sont inscrits nous disent ce qu'ils préfèrent, toutes les possibilités sont encore ouvertes.

BAL de L'ESCALADE
samedi 14 décembre!

CUIVRES - ÉTAINS
Apportez vos objets à réparer (cuivre, étain, laiton) ou vos modèles à réaliser.
5, rue Lissignol, près Placette
Ouvert de 9h.30 à 12h., samedi de 14h. à 17h.

Ecole Secrétariat
(ANCIENNE ECOLE PIGIER)
Speedwriting ITT
boulevard des Tranchées
entrée 20, rue Sturm - 1206 Genève
Tél. 022 / 47 36 30

Bienvenue à:

- Olivier François 15 BLVD G. FAVON
- Pierre Christian 59 RUE DU RHONE
- Floria Maria 14 RUE TOEPFFER
- Leonora 4 RUE TABAZAN
- Miguel 16 RUE DES GRANDES

MART GALAXIE-STORE
Tertes, Tabacs, journaux, gadgets divers...
7h à 1h du mat. (vend. et samedi jusqu'à 2 heures)
1 Carrefour de Rive
Tél: 36.06.10

BULLETIN D'ADHESION À L'A.H.C.V.V.
Je désire devenir membre de l'Association des Habitants du Centre et Vieille-Ville: (Cotisation annuelle Fr. 20.-)
Nom: _____
Adresse: _____
Bulletin à renvoyer à l'A.H.C.V.V.
Rue St. Victor 4, 1206 Genève.

Fouchault l'Opticien
lunettes jean lafont
5, RUE DU VIEUX-COLLÈGE
1204 GENÈVE
TÉLÉPHONE (022) 26 22 11